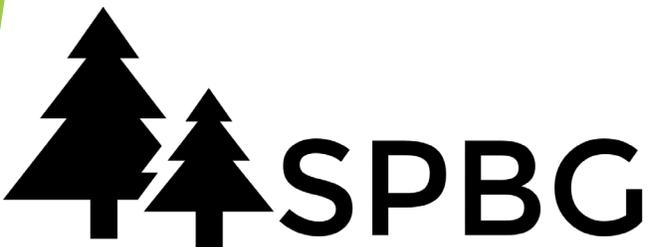


Notions de Santé et sécurité au travail



Comment réagir en situation d'urgence médicale -1

- ▶ Si quelqu'un autour de vous subit un malaise ou une blessure, enclenchez la procédure suivante :
- ▶ Appelez les secours si vous le pouvez (Cellulaire, téléphone satellite etc.) ou envoyez quelqu'un appeler.
- ▶ Évaluez s'il y a des risques possibles autour de vous et de la personne touchée (électrocution, intoxication, brûlures, etc.)
 - ▶ S'il y a un risque, essayez de le contrôler ou d'appeler les gens qui pourraient contrôler la situation (dans le cas d'un feu, appelez les pompiers)
 - ▶ S'il n'y a pas de risque, vous pouvez intervenir auprès de la victime

Comment réagir en situation d'urgence médicale -2

▶ **Méthode d'intervention :**

- ▶ Référez vous au guide de premiers contenus dans votre trousse
- ▶ Aussi, rappelez-vous la procédure suivante, qui priorise les actions que vous devez entreprendre :
 - ▶ L'ABC
 - ▶ L : L'état des lieux, observer la sécurité ;
 - ▶ ' : Apostropher la victime, vérification de l'état de conscience ; Appeler les secours
 - ▶ A : *airway*, libération des voies aériennes ;
 - ▶ B : *breathing*, ventilation pulmonaire ;
 - ▶ C : *circulation*, circulation sanguine ;
- ▶ Si vous êtes plusieurs sur le site, envoyez quelqu'un au devant des secours afin qu'il puisse mieux les guider et ainsi arriver plus tôt sur le site.
- ▶ Renseignez vous auprès de votre organisation pour connaître les formations offertes.

Contenu minimum d'une trousse de sécurité -1



- ▶ Contenu minimum de la trousse pour un **établissement**
- ▶ 1 guide pratique du secouriste en milieu de travail - Protocoles d'intervention
- ▶ 1 ciseaux à bandage
- ▶ 1 pince à échardes
- ▶ 12 épingles de sûreté
- ▶ 25 pansements adhésifs stériles (2,5 cm x 7,5 cm), enveloppés séparément
- ▶ 25 compresses de gaze stérile (10 cm X 10 cm), enveloppées séparément
- ▶ 4 rouleaux de bandage de gaze stérile (5 cm)
- ▶ 4 rouleaux de bandage de gaze stérile (10 cm)
- ▶ 4 pansements compressifs (10 cm x 10 cm) stériles, enveloppés séparément **
- ▶ 6 bandages triangulaires
- ▶ 1 rouleau de diachylon (2,5 cm)
- ▶ 25 tampons antiseptiques, enveloppés séparément
- ▶ 1 épinéphrine (pour le secteur « forêt »)*

Contenu minimum d'une trousse de sécurité -2



- ▶ Contenu minimum de la trousse pour un **véhicule**
- ▶ 1 guide pratique du secouriste en milieu de travail - Protocoles d'intervention
- ▶ 1 ciseaux à bandage
- ▶ 1 pince à échardes
- ▶ 12 épingles de sûreté
- ▶ 5 pansements adhésifs stériles (2,5 cm x 7,5 cm), enveloppés séparément
- ▶ 5 compresses de gaze stérile (10 cm X 10 cm), enveloppées séparément
- ▶ 1 rouleaux de bandage de gaze stérile (5 cm)
- ▶ 1 rouleaux de bandage de gaze stérile (10 cm)
- ▶ 2 pansements compressifs (10 cm x 10 cm) stériles, enveloppés séparément **
- ▶ 2 bandages triangulaires
- ▶ 1 rouleau de diachylon (2,5 cm)
- ▶ 5 tampons antiseptiques, enveloppés séparément
- ▶ 1 épinéphrine (pour le secteur « forêt »)*

Équipement de protection individuel

- ▶ Casque de protection
- ▶ Visière ou lunettes de protection
- ▶ gants de travail
- ▶ Bottes homologuées pour travaux forestiers
- ▶ Dossard ou veste de couleur haute visibilité (si vous travaillez avec quelqu'un d'autre, vous pourrez vous en servir pour signaler votre position si vous êtes pris en forêt)
- ▶ De plus, en fonction des travaux que vous effectuez, ajoutez ceci si vous utilisez de la machinerie, des outils mécaniques et/ou tranchants :
- ▶ Pantalons de travail de protection contre les scie à chaîne et débroussailleuse
- ▶ Protecteurs auditifs

***Votre employeur doit vous fournir vos équipements ou vous verser une allocation pour ceux-ci!**



Extincteurs

▶ Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier

- ▶ **185.** Chaque fois qu'un feu prend naissance dans une **forêt privée** dont le propriétaire n'est pas membre de l'organisme de protection ayant compétence sur ce territoire, tout représentant de cet organisme est **autorisé à pénétrer dans cette forêt et à prendre toutes les mesures nécessaires pour lutter contre l'incendie.**

- ▶ **L'organisme de protection peut réclamer du propriétaire les dépenses qu'il a engagées pour lutter contre cet incendie.**

▶ Ainsi, il est mieux de prévenir que de guérir!

- ▶ Ayez toujours un extincteur à portée si vous opérez de la machinerie forestière
 - ▶ Équipement stationnaire (génératrice): 2-4kg (en fonction de la puissance du moteur)
 - ▶ Camionnette ou VTT: 2kg
 - ▶ Débusqueuse, débardeur, porteur, camions: 2kg
 - ▶ Bouteur, pelle, chargeuse: 4kg
 - ▶ Abatteuse, ébrancheuse, multi: 9kg

Extincteurs

- ▶ Ainsi, il est mieux de prévenir que de guérir!
 - ▶ Ayez toujours un extincteur à portée si vous opérez de la machinerie forestière
 - ▶ Équipement stationnaire (génératrice): 2-4kg (en fonction de la puissance du moteur)
 - ▶ Camionnette ou VTT: 2kg
 - ▶ Débusqueuse, débardeur, porteur, camions: 2kg
 - ▶ Bouteur, pelle, chargeuse: 4kg
 - ▶ Abatteuse, ébrancheuse, multi: 9kg

Scie à chaîne:

- ▶ Extincteur poudre chimique ABC 225ml
 - ▶ Au réservoir , à la ceinture ou à proximité du travailleur



Abstenez vous de fumer
lorsque vous manipulez des produits pétroliers



Ravitaillement des équipements portatifs

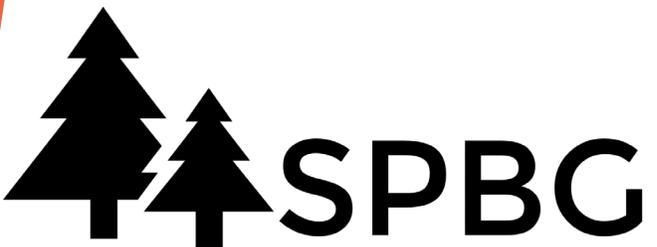
- ▶ Toujours avoir un extincteur à portée, qui a une capacité adéquate pour la grosseur du réservoir ou de l'équipement.
- ▶ Le plein doit se faire à partir d'un réservoir à essence approuvé par **C.S.A.** muni d'un bec verseur et il est interdit de fumer lors de cette opération
 - ▶ Attention: Lorsque vous ravitaillez, prenez le temps nécessaire et assurez-vous qu'il n'y a pas d'éclaboussements qui pourraient occasionner des feux
- ▶ Ces équipements doivent être mis en marche à plus de trois mètres de l'endroit où le plein d'essence a été fait.

Scie à chaîne
Débrouisseuse
Etc.

Points d'ambulance/secours immédiats

- ▶ Si vous travaillez en forêt publique, des points d'ambulances sont définis. Cela permettra aux secours de vous localiser rapidement et de vous rejoindre au point que vous leur transmettez. Assurez vous de savoir où est la carte des points (Souvent dans le programme de prévention)
- ▶ Sinon, renseignez-vous auprès de votre contremaître pour connaître le centre de soins le plus proche. En sachant cela, vous pourrez réagir plus vite si jamais il devait arriver un malheur.
- ▶ Et surtout, révisez régulièrement le programme de prévention de votre employeur afin de vous rafraîchir la mémoire!

Gestion des produits pétroliers

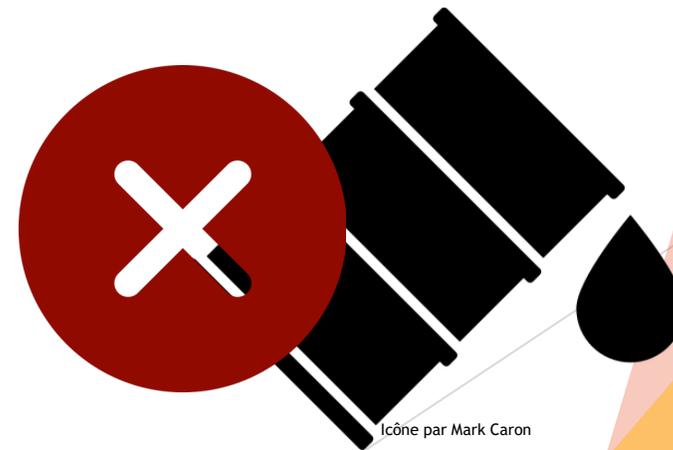


Gestion des équipements pétroliers

- ▶ Loi sur la qualité de l'environnement
- ▶ Déversements et déclaration
- ▶ Trousse de déversement
- ▶ Récupération des huiles usées

Loi sur la qualité de l'environnement

- ▶ Selon la loi sur la Qualité de l'environnement
 - ▶ Art. 20 et 21: Nul ne doit émettre, déposer, dégager ou rejeter ni permettre l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet dans l'environnement d'un contaminant au-delà de la quantité ou de la concentration prévue par règlement du gouvernement.
 - ▶ Quiconque est responsable de la présence accidentelle dans l'environnement d'un contaminant visé à l'article 20 doit en aviser le ministre **sans délai**.



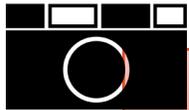
icône par Mark Caron

Impact d'un déversement

- ▶ 1 L d'huile à moteur usée
 - ▶ Pollue 1 million de L d'eau douce
 - ▶ Créer une nappe visible d'hydrocarbure sur l'eau, qui couvre $\frac{3}{4}$ ha
 - ▶ Contamine jusqu'à 1m³ de sol, y éliminant toute activité biologique
 - ▶ Les huiles usées sont encore plus dangereuses en raison des métaux lourds provenant des surfaces internes du moteur et des composantes hydrauliques.

Déversement: Quoi faire?

- ↑ Confiner le déversement et le récupérer
- ↑ Remplir la fiche de déversement
- ↑ Communiquer avec le responsable au SPBG



Prendre une photo, si possible et indiquer l'endroit du déversement

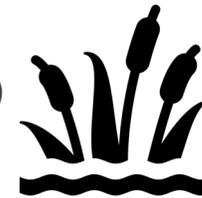


Jean Bourque
(418) 392-7724

DÉVERSEMENT MAJEUR

ATTENTION!

- ▶ S'IL S'AGIT D'UN DÉVERSEMENT DE PLUSIEURS LITRES (+50L)
Ou
- ▶ QU'UN MILIEU SENSIBLE EST À PROXIMITÉ (RIVIÈRE, MARAIS, LAC)



APPELER DIRECTEMENT **Urgence environnement** ET UN SERVICE DE RÉCUPÉRATION COMME LEBLANC ENVIRONNEMENT OU CAMPOR



(418) 392-7340



(418) 867-8577



1 866 694-5454

Gestion des équipements pétroliers

- Réservoirs mobiles > 450L < 2 000L



- ▶ Pas d'affiches visibles sur le réservoir 1202 (diesel) ou 1203 (essence)
- ▶ Pas d'étiquette de certification du réservoir visible et lisible (métal embossé)
- ▶ Pas de système de pompe anti-déflagration
- ▶ Pas d'extincteur d'une capacité d'extinction de 40BC
- ▶ Réservoir déposé sur une surface inadéquate (en angle, instable)
- ▶ Pistolet n'est pas rangé adéquatement

À NE PAS FAIRE

Gestion des équipements pétroliers

- Réservoirs mobiles > 450L - 2 000L

- ▶ Affiches visibles sur le réservoir 1202 (diesel) ou 1203 (essence)
- ▶ Étiquette de certification du réservoir visible et lisible (métal embossé)
- ▶ Système de pompe anti-déflagration
- ▶ Présence d'un extincteur d'une capacité d'extinction de 40BC (min exigences SOPFEU)
- ▶ Réservoir arrimé de façon sécuritaire
- ▶ Réservoir placé sur une surface plane et stable
- ▶ Butoirs et affichage pour empêcher qu'une machinerie accroche le réservoir
art.55 Règlement matières dangereuses



Contenu de la trousse de déversement

- ▶ Feuilles absorbantes
- ▶ Boudin de récupération
- ▶ Gants, lunettes, sacs étanches (ou chaudières avec couvercles)
- ▶ **Composé d'obturation (pâte à calfeutrer, tube d'epoxy etc.)**
- ▶ Avoir une pelle est aussi une excellente idée!



Récupération des huiles usées

- ▶ Suite à un déversement, ou lorsque vous utilisez des huiles, lubrifiants, peintures, piles, que ce soit en contenants, aérosols, chaudières, etc. vous devez les apporter dans un centre de récupération affilié à la SOGHU ou faire affaires avec une compagnie autorisée à récupérer ces produits (VÉOLIA, CAMPOR, etc.)
- ▶ Nombreux points partout en Gaspésie (Liste disponible au SPBG)
- ▶ Gratuit ou très peu de frais